

Recueil de publication

des délibérations
du Conseil d'Administration

N° 20.02.2024



Le
C.C.A.S.
d'Yvetot

Règlementation

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet du C.C.A.S..

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code .

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_016-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Arnaud MOUILLARD, M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie Laurent Ducrocq, Directrice Générale des Services; Madame Valérie Desjardins coordinatrice administrative

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE, FINANCIER ET STRATÉGIQUE DU CCAS

Compte tenu du rejet de l'EPRD de l'IME par l'ARS courant de l'été dernier, de la difficulté à avoir des données fiables des 13 budgets annexes du CCAS et de l'absence d'outils malgré la demande de la direction générale pour effectuer son pilotage, il est proposé de pouvoir bénéficier d'un accompagnement par un expert spécialisé non seulement dans les finances mais aussi dans le domaine médico-social. En outre, l'absence de la responsable des finances depuis le 22 décembre met en difficulté le service quant à l'élaboration du budget 2024. La mission est donc ciblée sur quatre points :

- le premier sera relatif à l'élaboration d'une analyse financière rétrospective sur les années 2021-2023 et prospective sur les années 2024-2026 de l'ensemble des budgets du CCAS
- le second consistera en la rédaction du ROB 2024
- le troisième axe sera l'accompagnement à la réalisation et à la présentation des budgets 2024 ainsi que le ou les dialogues de gestion associés en lien avec le Département et/ou l'ARS ;
- le dernier point sera la mise en place des tableaux de bord financiers permettant de piloter les budgets à court, moyen et long terme.

Cette mission sera assurée par Thomas Bordonali, agent du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, actuellement directeur adjoint de l'autonomie au sein de cette collectivité. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une activité accessoire, autorisée par le Président du CD92.

DELIBERATION

Le coût de la prestation s'élève à 24.000 € pour 100 jours de production et 8 rendez vous en présentiel. La dépense sera inscrite dans un premier temps au budget principal et sera ventilée ensuite entre les différents budgets, principal et annexes ensuite.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article n°7 - IV ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique ;

et considérant les nécessités exposées ci dessus

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec :

Pour : 10

Abstention(s) : 2

M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN

Pas de participation : 1

M. Gerard LE BOULCH

Décide de :

- procéder à la création d'une activité accessoire à compter du mois de février 2024 ;
- rémunérer cette activité accessoire à hauteur d'une indemnité forfaitaire égale à 24 000,00 euros (nets) non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS. La prestation sera rémunérée selon le cadencement et le calendrier proposés dans la proposition d'accompagnement jointe à la présente délibération.
- inscrire la dépense au budget principal du CCAS
- autoriser la vice Présidente du CCAS à signer l'arrêté de nomination de Thomas Bordonali pour la réalisation de la mission d'expertise ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le



ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_016-DE

DELIBERATION

Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gérard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

APPEL A PROJET CULTURE SANTE - CHORALE LEGATO 2024-2025

Depuis trois ans, le projet de « chorale inclusive » appelée « Legato » obtient un financement dans le cadre de l'appel à projet Culture-Santé financé par l'ARS et le Département. Il était co-porté par la Maîtrise de Seine Maritime - l'association La Clé via le GEM - le centre socioculturel saint Exupéry. Le projet ne pouvant plus être porté par l'association la Clé, l'atelier de jour souhaite répondre à l'appel à projet avec la Maîtrise de Seine Maritime et le centre socioculturel saint Exupéry (nécessité que la demande provienne d'une structure médico-sociale).

Considérant que l'accès des publics en situation de précarité, de handicap ou de pathologies diverses, aux manifestations artistiques et culturelles est un facteur important de création de lien social et d'intégration, un partenariat a été établi pour la mise en place de cette chorale.

Cette chorale réunit une trentaine de chanteurs issus de l'atelier de jour, de l'hôpital de jour, du SAMSAH, du GEM, du centre socioculturel.

L'animation est assurée par l'intervenant de la Maîtrise Lucas Branswik, et l'accompagnement des publics volontaires par les professionnels des structures (Centre Saint Exupéry, Groupe d'Entraide Mutuel, SAMSAH, hôpital de jour). Les ateliers ont lieu tous les jeudis après midis au centre socioculturel (met à disposition, à titre gracieux la salle pour les séances) sauf pendant les vacances scolaires. Le coût est de 35€ à l'année.

Cette chorale est appelée à se produire en première partie de concerts de la Maîtrise et d'autres concerts.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_021-DE



La subvention est versée directement à la Maîtrise de Seine Maritime à hauteur de 6000€. Il n'y a pas de coût financier pour le CCAS. L'appel à projet est à remplir sur la plateforme Démarche simplifiée avant le 21 février 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser l'atelier de jour à déposer une demande de subvention Culture-Santé auprès de l'ARS et du Département
- autoriser sa Vice-Présidente à signer la convention de partenariat devant intervenir entre le C.C.A.S. et la Maîtrise de Seine-Maritime ainsi que tout autre document utile à ce partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_022-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Francoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Francoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Francoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

APPEL A PROJET DISPOSITIF VACAF - DEPART VACANCES EN FAMILLE ETE 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Le centre socioculturel Saint Exupéry souhaite promouvoir de nouveau cette année le départ de famille en vacances via la CAF de Seine Maritime. Il est possible d'accompagner les familles dans leurs démarches via le dispositif VACAF et de leur permettre de bénéficier d'un soutien financier.

L'expérience menée par le centre socioculturel, depuis 2016, s'est avérée positive pour toutes les familles participantes. Chaque année, le centre a permis à 8-10 familles de pouvoir partir en vacances. En 2023, nous n'avons pas pu répondre à l'appel à projet, du fait de la réorganisation du centre.

L'appel à projet « AVS » (Aide aux Vacances Sociales) sera à rendre pour le mois de mars 2024.

Le centre souhaite permettre à 6 familles de partir en vacances pendant l'été 2024 dans le cadre de ce dispositif. L'accompagnement des familles en amont des départs se fera par la référente famille - animatrice famille et du service civique parentalité. Cet accompagnement consiste à réunir les familles volontaires, à vérifier leurs capacités à s'organiser tant matériellement que financièrement et à suivre le traitement de leur dossier auprès de la C.A.F. et d'organiser les vacances avec les familles sous forme d'atelier collectif. L'aide de la C.A.F. peut couvrir 80 % des frais de location.

Un accompagnement physique sur le lieu du séjour est possible à titre exceptionnel, mais pas pendant la durée du séjour. L'équipe du Centre sera joignable et pourra intervenir à distance ou directement sur place si la situation le nécessite.

DELIBERATION

Le centre quant à lui ne perçoit aucun financement de la C.A.F.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_022-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- autoriser le principe de la reconduction de cet accompagnement au départ vacances, dans les mêmes conditions que les années passées ;
- autoriser sa Vice-Présidente à signer le dossier d'appel à projet auprès de la C.A.F. et à signer les documents annexes.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

CONVENTION CCAS-ISA BONS ALIMENTAIRES

Convention entre le CCAS et l'Association ISA relative aux bons alimentaires :

L'aide alimentaire proposée par le CCAS s'organise aujourd'hui de deux manières : Soit une orientation vers l'Épicerie pour les personnes qui répondent aux critères et aux barèmes du « Reste à vivre », soit une aide sous forme de bons alimentaires permettant l'achat de denrées de première nécessité dans les petites et grandes surfaces locales pour les personnes ne répondant pas aux barèmes.

Après une étude menée par les membres du comité technique de l'Épicerie (Responsable de l'Épicerie et travailleurs sociaux du CCAS et du CMS), il ressort qu'au regard des prix pratiqués et de l'inflation, l'utilité du bon dans le commerce n'est pas optimale, comparativement à ce que pourrait fournir l'Épicerie sur un montant équivalent (produits issus de dons ou à prix coutants plus intéressants.)

Il est donc proposé d'affecter une partie de l'enveloppe « bons alimentaires » à l'Épicerie Solidaire gérée par l'association ISA, pour lui permettre de répondre aux situations d'urgence, dans le cadre de modalités complémentaires à l'organisation actuelle de l'Épicerie.

La convention proposée (en annexe) permet de fixer les modalités financières et d'organisation de ce nouveau service assuré par l'Épicerie en lien avec le Service Social.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 
ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_019-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Valider le principe de cette convention et d'autoriser sa Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_018-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

CONVENTION CPAM

Convention de partenariat avec la CPAM :

Dans le cadre de la politique de facilitation de l'accès aux démarches de santé et aux soins, la CPAM propose au CCAS de renforcer le partenariat en permettant un accès à son « Espace Partenaires ».

La formalisation de ce partenariat renforcé, au travers de cette convention, permettra à différents professionnels du CCAS intervenants dans l'accompagnement d'usagers, de pouvoir solliciter la caisse plus facilement, à partir d'une boîte de dialogue dédiée et réactive.

Les professionnels concernés (Service social, SAVS, RASI, Accueil du Centre) auront un accès autorisé par notre administrateur informatique.

Un référent « gestionnaire » pour le CCAS, dont le rôle est précisé dans la convention, doit être désigné. Il est proposé Loïc COURANT, Directeur du Développement social, ainsi que Mme Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services.

Pour l'autorisation et gestion des comptes « Techniciens » (les professionnels de l'accompagnement), il est proposé de nommer aussi Julien Salès, Responsable Informatique.

Les représentants de la CPAM sont venus présenter le fonctionnement de « l'Espace Partenaires » aux professionnels concernés, qui ont pu valider l'intérêt de cette convention.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 
ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_018-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

Valider le principe de cette convention et à autoriser sa Vice-Présidente à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

CONVENTION FINANCIERE ENTR LE C.C.A.S. D'YVETOT ET LES MEMBRES DE LA GRAPPE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

Par délibération prise le 12 septembre 2023, le conseil d'administration à autoriser le CCAS d'Yvetot à porter candidature auprès de l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du programme ESMS Numérique afin de recevoir une subvention pour l'acquisition d'un logiciel dédié au Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) pour les établissements suivants :

- l'ESAT,
- l'Atelier de Jour,
- Foyer d'hébergement,
- SAVS,
- l'IME,
- l'Espace Leo Kanner

Le CCAS d'YVETOT, en tant que porteur de projet au sein d'une grappe réunissant 9 autres organismes gestionnaires, a donc porté candidature.

En date du 18/12/2023 le CCAS d'Yvetot a été notifié du financement à hauteur de 329 282 € pour l'ensemble de la grappe sous la condition que le CCAS d'Yvetot signe la convention de l'ARS portant sur les modalités de l'acquisition du DUI (convention présente en annexe 1)

DELIBERATION

Dans le cadre de ce programme ESMS Numérique, le financement sera entièrement versé au CCAS d'Yvetot. Le CCAS d'Yvetot doit donc acheter le logiciel, les prestations, la formation et maintenance afférentes également pour les autres organismes gestionnaires composant la grappe. Comme indiqué dans la délibération du 12 septembre 2023, 50 % du financement est attribué au début du projet et à 50 % sur preuve d'atteinte des cibles d'usage du programme dans un délai de 3 mois de la Vérification de Service Régulier (VSR).

Outre la convention liant le CCAS d'Yvetot et l'ARS sur les modalités de financement, il convient de rédiger une convention financière (présenté en annexe 2) entre le CCAS d'Yvetot et les membres de la grappe. Cette convention financière n'est pas requise dans le cadre du programme ESMS Numérique par l'ARS, cependant elle permet de décliner les obligations « de résultat » liés à ce projet aux autres membre de la grappe.

Ainsi cette convention financière protège le CCAS d'Yvetot en prévoyant le remboursement de l'ESMS de la grappe au CCAS d'Yvetot dans le cas où celui-ci ne pourrait pas atteindre les cibles d'usages demandées par l'ARS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- Autoriser sa Vice-Présidente à signer la convention avec l'ARS qui a pour objet les modalités de versement du financement des 329 282 € au CCAS d'Yvetot dans le cadre de l'acquisition du logiciel de Dossier de l'Usager Informatisé pour l'ensemble de la grappe.
- Autoriser sa Vice-Présidente à signer la convention financière avec les 6 organismes gestionnaires de la grappe ESMS Numérique afin de décliner les obligations de résultat d'installation et d'utilisation du logiciel DUI voulu par l'ARS afin que le CCAS d'Yvetot soit versé financièrement de la totalité du financement.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_020-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

CONVENTION "LA TABLE SOLIDAIRE" AVEC LA CCYN

Convention de partenariat entre le CCAS et la Communauté de Communes Yvetot Normandie pour l'action « La Table Solidaire » :

Le CCAS d'Yvetot, en partenariat avec l'Association ISA gestionnaire de l'Épicerie Solidaire d'Yvetot, a répondu à l'appel à projet intitulé « **Mieux Manger Pour Tous** » lancé par l'Etat dans le cadre du Fonds pour une Aide Alimentaire Durable (FAAD).

L'action proposée « **La Table Solidaire** » a été sélectionnée, ainsi que trois autres projets en Seine Maritime.

Cette action a pour objectif d'améliorer l'offre qualitative de l'aide alimentaire en mobilisant les producteurs locaux et en accompagnant les familles bénéficiaires de l'Épicerie à une plus grande utilisation des produits locaux (à cuisiner). Cette action vise également à dynamiser le réseau des acteurs de la solidarité alimentaire : producteurs, associations, habitants.

Elle s'inscrit également dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial (P.A.T), au titre de l'axe 2 Alimentation et Social, porté par la Communauté de communes Yvetot Normandie.

La présente convention fixe les modalités de partenariat et d'engagement des deux structures pour la mise en œuvre et le développement de l'action sur leurs territoires d'intervention pour les années 2024 et 2025.

La présente convention est établie à compter de la date de sa signature par les différentes parties prévue le et prendra fin avec la fin du projet le 31 décembre 2025.

Le non-respect, par l'une des parties des obligations prévues dans la convention permet à la partie cocontractante de résilier la présente par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux autres parties, sans préjudice de tous droits et indemnités.

ARTICLE 6 : Litiges :

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties, avec application du principe du droit, pour chacune d'elles, à faire valoir ses observations.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant le tribunal administratif de Rouen, seul compétent en ce cas.

Fait à Yvetot, en deux exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties.

Le 1^{er} janvier 2024.

La Vice-Présidente du CCAS

Le Président de la CCYN

Madame Françoise Blondel

Monsieur Gérard Charassier.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_025-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL M57 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration est tenu, comme chaque année, d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget (article L.2312-1 du CGCT). Bien que le tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le présent rapport introductif au Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de définir les orientations de la politique d'action sociale, qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- délibérer sur les orientations budgétaires 2024 du budget principal M57 du CCAS telles que présentées dans le rapport annexé.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 
ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_025-DE

- prendre acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu avant le vote du budget fixé au 26 mars 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_023-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Françoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, Mme. Françoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Francis ALABERT donne pouvoir à M. Jean-Michel RAS, M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Françoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULC'H donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

Ouvertures exceptionnelles de l'établissement.

Dans le cadre du développement de son activité commerciale, l'atelier fleuristerie propose des ouvertures exceptionnelles de la boutique

Samedi 30 mars 2024 pour la vente de compositions florales printanières autour des fêtes de Pâques

Samedi 27 avril à l'occasion du 1^{er} mai et la vente annuelle de muguet.

Les horaires de travail pour les professionnels et travailleurs seront de 9h30-12h30 / 13h30-16h30

Les horaires d'ouvertures à clientèle seront 9h45-12h30 / 13h30-16h00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 
ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_023-DE

Décide de :

Valider ces journées d'ouvertures exceptionnelles.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_024-DE



Mardi 20 Février 2024, à 18 h 00, les membres du **Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE d'YVETOT**, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Socio-Culturel Saint-Exupéry, 1 rue Gustav Priès, 76190 YVETOT, sous la présidence de Mme. Francoise BLONDEL, Vice-Présidente du CCAS .

Etaient présents :

Mme Catherine DEROUARD, M. Claude BELLIN, M. Guillaume HOUDAN, M. Francis ALABERT, Mme. Francoise BLONDEL, Mme. Veronique PREVELLE, Mme. Annie DODELIN, Mme. Anne LAURENT, M. Jean-Michel RAS, M. Alain BREYSACHER, Mme. Marie-Claude HERANVAL, M. Laurent BÉNARD

Absents avec pouvoirs :

M. Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Mme. Francoise BLONDEL, M. Gerard LE BOULCH donne pouvoir à Mme. Veronique PREVELLE

Absents sans pouvoirs :

M. Patrice BRAINVILLE

Assistaient également à la réunion :

Madame Sophie LAURENT-DUCROCQ, Directrice Générale des Services; Madame Sophie FALAISE, Directrice Générale Adjointe RH; Madame Valérie DESJARDINS, coordinatrice administrative.

"PLAN DE FINANCEMENT CONSTRUCTION DU SIÈGE DU CCAS 2024

Plan de financement de la construction du siège du CCAS

Suivant l'estimation financière actualisée en décembre 2023 par l'architecte retenu, le coût du programme de construction du CCAS est estimé à 8 039 243 euros TTC ou 6 770 899 HT (y compris le terrain EPFN).

Cette construction neuve du siège du CCAS, d'une superficie de 1690 m², porte sur une parcelle de terrain de 4494m² Rue de la Briqueterie, acquise par l'intermédiaire de l'EPFN.

Ce montant, détaillé ci-après, inclut la plus-value pour la réalisation d'un bâtiment à énergie positive et la provision pour fondations spéciales, mais exclut les aléas géotechniques, la prestation de déménagement, l'acquisition de mobilier et les extensions foncières pour stationnements.

Le plan prévisionnel de financement actualisé de la construction du CCAS, établi sur la base de cette estimation, inclut les subventions sollicitées au titre de

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_024-DE

la DETR (dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique CRTE 2023) et du FNADT, ainsi qu'auprès du Département (dans le cadre du Contrat Territorial de Développement 2023-2027) et de la CCYN.

Il se décompose comme suit :

dépenses		recettes	
terrain EPFN	294 905	DSIL 2022	604 059
études	1 012 026	DETR 2023	475 000
travaux bâtiment HT	4 763 099	FNADT 2024	475 000
Aléas/ révisions	590 387	CCYN	600 000
		Département	1 200 000
équipements ateliers	25 000	vente immeuble Carnot	400 000
Taxe PC	85 482	vente terrain PHV	100 900
		autofinancement ccas	1 700 000
		emprunt	1 215 940
total HT	6 770 899		
TTC	8 039 243	total	6 770 899

L'autofinancement du CCAS et l'emprunt (avec une annuité de 68 500 € au taux de 2% sur une durée de 30 ans) représentent 50 % du coût de l'opération. Cette annuité d'emprunt, qui sera prise en charge par la ville d'YVETOT, représente une évolution de 6 % de la subvention communale et 1.8 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal 2023 du CCAS.

La réalisation de ce projet dépend donc des subventions sollicitées inscrites dans ce plan de financement, étant précisé que l'autofinancement du CCAS ne pourra excéder 2 000 000 €, considérant par ailleurs, l'incertitude sur le prix de cession de l'immeuble actuel (en attente de l'estimation actualisée de l'avis des domaines), et les aléas liés au contexte inflationniste actuel, impactant le coût de la construction et les taux d'intérêt d'emprunt.

Echéancier du projet

Notification du marché de maîtrise d'œuvre : 3 février 2023

Lancement des appels d'offres des marchés de travaux : mai 2024

Notification des marchés de travaux : novembre 2024

Commencement des travaux : 12/2024

DELIBERATION

Réception des travaux : Prévisionnel fin juin 2027

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 076-267600617-20240220-2024_02_20_024-DE



En conclusion,

Ce nouvel équipement dont les ambitions sont multiples est un projet qui a nécessité de nombreuses études préalables et années de réflexion.

Il est attendu autant par les agents, les partenaires que les habitants.

Ces financements publics sont indispensables à la réalisation de ce pôle social unique sur le territoire qui favorisera une nouvelle dynamique locale sur le territoire en matière d'action sociale et de santé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de :

- 1 adopter le plan prévisionnel de financement actualisé de l'opération de construction du siège social du CCAS tel que présenté ci-dessus,
- 2 et autoriser son Président ou sa Vice-Présidente à déposer tous dossiers de demande de subventions, et le cas échéant à signer tout document en découlant.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente du CCAS

Mme. Françoise BLONDEL